CROIX BLANCHE FPE

5 rue des frères Lumière 78370 PLAISIR 01 30 55 02 02 croixblanche.fpe@gmail.com



Programme de formation

Passerelle Formateur SST

But de la formation

Devenir Formateur SST

Objectifs pédagogiques

- 1. Animer les formations de Sauveteurs Secouristes du Travail en respectant les directives, consignes et programmes (CNAM et INRS) liés à cette formation
- 2. Assurer l'organisation et l'évaluation d'une formation de SST

Pré-requis

- Être titulaire de l'Unité d'Enseignement "Pédagogie Appliquée aux Emplois/Activités de classe 3" PAE3
- Être titulaire du certificat de SST en cours de validité
- Etre titulaire d'une attestation validant les connaissances en matière de prévention des risques professionnels délivrée par le réseau prévention CNAM, CRAM, INRS (ex: autoformation en ligne sur www.eformation-inrs.fr)

Type de public

Formateurs PSC1, PSE1, PSE2, à jour de formation continue.

Accessibilité aux personnes handicapées

La formation est accessible aux personnes handicapées.

Pour une prise en compte optimale, veuillez nous contacter afin d'étudier les possibilités d'aménagement.

Modalité, Organisation et délai d'accès

Les formations ont lieu en présentiel

- Intra-entreprise (Stagiaires issus du même établissement): Dans vos locaux ou Centre de formation Croix Blanche 3 rue Mansart 78370 PLAISIR. Dès validation de notre proposition commerciale nous nous engageons à organiser la formation dans un délai d'un mois maximum.
- Individuel ou Inter-entreprise (Stagiaires individuels ou d'établissements différents) Dans le Centre de formation Croix Blanche 3 rue Mansart 78370 PLAISIR. Inscriptions possibles jusqu'à 48h avant le début de la formation (jours ouvrés).

Tarifs

- Individuel ou Inter-entreprise: 800€ Nous contacter par mail ou au 0130550202
- Intra-entreprise: sur devis Nous contacter par mail ou au 0130550202

Modalités d'évaluation

CROIX BLANCHE FPE

5 rue des frères Lumière 78370 PLAISIR 01 30 55 02 02 croixblanche.fpe@gmail.com



Les critères d'évaluation sont définis par l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) et sont transcrits dans la «Grille d'évaluation Formateur SST ».

Evaluation formative continue des stagiaires.

2 épreuves certificatives:

Epreuve 1 - Rédaction d'une proposition d'action de formation SST en vue de sa présentation argumentée à des décideurs d'entreprise

Epreuve 2 : Mise en situation pédagogique

A l'issue de la formation, les stagiaires ayant satisfaits aux épreuves certificatives du référentiel de compétences SST recevront un certificat de formateur SST (valable 36 mois) et une attestation de fin de formation

Moyens pédagogiques

Supports pédagogiques écrits et audiovisuels INRS et Croix Blanche

Utilisation du matériel pédagogique SST (Mannequins, défibrilateur, coupe de tête, outils factices, matériel)

Manuel du formateur SST, Document de réfénce édités par l'INRS remis à chaque stagiaire.

Sanction de la formation

Certificat de Formateur SST délivré par l'INRS si évaluation certificative des compétences favorable en fin de formation

Méthodes pédagogiques

Méthodes d'animation basées sur une participation active

Mises en situation pédagogiques pour former à l'animation des séquences et la conduite des apprentissages

Supports pédagogiques écrits et audiovisuels INRS

Par une méthode de pédagogie interactive et démonstrative, cette formation se déroule sous forme de :

- Travaux en sous-groupe
- Exercices pratiques de simulation
- Jeux de rôles

Durée

28 heures (4 jours).

Programme

- Connaître l'entreprise, son organisation des secours et ses risques
- Appropriation des documents de référence et des aides pédagogiques.
- Préparation d'une session de formation de SST.
- Appropriation d'une stratégie pédagogique spécifique au sauvetage secourisme du travail.

CROIX BLANCHE FPE

5 rue des frères Lumière 78370 PLAISIR 01 30 55 02 02 croixblanche.fpe@gmail.com



- Conduite des apprentissages pédagogiques relatifs à l'enseignement des différentes actions du SST.
- Conduire l'évaluation des SST
- Le dispositif de validation des moniteurs SST.

Révision 01/2024